

Appel à résidence d'artiste 2027 (Dépôt des dossiers jusqu'au 28 juin 2026)

► **Le Musée départemental de la Céramique à Lezoux**

Le Musée départemental de la Céramique, ouvert depuis mars 2007, est un Musée de France installé dans une ancienne manufacture de poteries construite dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Dans ce cadre évoquant l'histoire industrielle de la céramique, le musée présente des collections archéologiques correspondant à des productions bien plus anciennes : les céramiques gallo-romaines - connues sous l'appellation de « sigillées » - produites à Lezoux entre les I^{er} et V^{ème} siècles de notre ère. A cette époque, Lezoux fut un centre majeur de production du centre de la Gaule. Le site a vu se succéder des centaines de potiers travaillant au sein de plusieurs dizaines d'ateliers. Les céramiques de Lezoux ont été exportées à longue distance et ont acquis une grande renommée dans l'Empire romain.

Pour en savoir plus :

Site internet du musée : <https://musee-ceramique.puy-de-dome.fr>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/LeMDCL63>

Instagram : museeceramiquelezoux

► **La résidence d'artiste**

Le Musée souhaite accueillir en résidence un(e) artiste qui conduit un projet de création plastique en lien avec les collections du musée et/ou l'histoire antique de Lezoux.

La résidence est prioritairement destinée à des artistes travaillant le médium céramique, qu'il s'agisse de pratiques centrées sur la céramique ou de démarches qui l'articulent à d'autres médiums (installation, photographie, vidéo, dessin, etc.). Les projets qui proposent un dialogue étroit entre création contemporaine, céramique et patrimoine du site seront particulièrement encouragés.

En dehors du temps consacré à la création, des temps de rencontre avec le public seront organisés. Ces interventions occuperont environ un cinquième du temps de travail disponible dans le cadre de la résidence.

L'artiste devra avoir les connaissances techniques nécessaires pour utiliser en toute autonomie les équipements proposés et notamment, le cas échéant, pour mener les cuissons.

Une exposition du travail de l'artiste pourra être organisée à l'issue de la résidence. Elle fera l'objet d'une concertation préalable avec le musée et d'une convention spécifique.

Le travail de création de l'artiste en résidence et l'exposition pourront être valorisés par l'édition d'un catalogue ; une bourse pourra être attribuée à l'artiste pour financer cette édition.

► L'atelier

L'atelier d'artiste est une pièce très lumineuse de 20 m² environ, avec un petit bureau attenant. Il comporte les équipements suivants :

- Un four électrique de 300 litres, température maximale 1300°,
- Un compresseur et un pistolet d'émaillage,
- Un tour électrique,
- Un point d'eau,
- Du petit matériel



► Modalités de la résidence

La résidence fera l'objet d'une convention entre l'artiste et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Durée : 3 mois

Période : entre janvier et mai 2027, dates à préciser avec l'artiste (de courtes périodes d'interruption sur la période de 3 mois consécutifs pourront être envisagées en fonction des disponibilités du résident).

L'artiste devra assurer une présence régulière à Lezoux pendant toute la durée de la résidence, selon un calendrier défini conjointement avec l'équipe du musée. Les périodes de médiation et de rencontres avec le public feront l'objet d'une programmation anticipée.

Locaux :

- Mise à disposition de l'atelier décrit ci-dessus et d'un appartement de 80 m² dans le centre de Lezoux ;
- Mise à disposition d'un bureau bénéficiant d'un accès wifi.

Bourse de résidence d'un montant de 2000 euros par mois.

Bourse pour la réalisation des œuvres : les consommables (argile, émaux...) ainsi que certains petits matériels nécessaires à la réalisation des œuvres seront remboursés sur justificatifs jusqu'à un montant maximum de 1500 euros TTC.

Catalogue des œuvres :

Une bourse d'un montant maximum de 3000 euros TTC pourra être versée sur justificatifs pour l'élaboration d'une édition ; par convention avec la collectivité, une partie à convenir des catalogues édités reviendra au Musée.

Déplacements :

Les déplacements de l'artiste ne seront pris en charge que s'ils concernent des actions de médiation ou l'organisation de l'exposition (montage, vernissage). Pour ces occurrences un plafond pourra être fixé dans la convention, notamment pour des déplacements longue distance.

► **Déroulement de la résidence**

Le résident développe un projet personnel pendant trois mois (13 semaines), entre les mois de janvier et mai 2027.

Des actions de sensibilisation et de médiation en direction des publics - visiteurs du musée ou publics extérieurs - seront menées en concertation avec les équipes du musée. Elles occuperont environ un cinquième du temps de résidence (soit environ 13 journées, comprenant le temps de préparation). Ce volume pourra être ajusté en concertation avec l'artiste en fonction de la nature du projet.

Le résident peut préparer l'édition d'un catalogue de ses œuvres.

Une exposition présentant le travail de l'artiste en résidence et éventuellement ses travaux antérieurs pourra être présentée à l'issue de la résidence.

► **Calendrier**

Dépôt des dossiers au plus tard le 28 juin 2026.

Le comité de sélection donnera sa réponse dans le courant du mois d'août 2026.

► **Le dossier de candidature**

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste plasticien(ne) résidant en France ou à l'étranger, engagé(e) dans une démarche professionnelle de création.

Le comité de sélection sera attentif en particulier :

- à la qualité artistique du travail présenté et à la cohérence de la démarche de l'artiste ;
- à la pertinence du projet au regard des collections du musée et/ou de l'histoire antique de Lezoux ;
- à la manière dont le projet mobilise le médium céramique, seul ou en dialogue avec d'autres médiums ;
- à la capacité du projet à s'inscrire dans le territoire (rencontres avec les publics, partenariats possibles, etc.) ;
- à la faisabilité du projet dans le cadre temporel, matériel et budgétaire de la résidence.

L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.

La ville de Lezoux est desservie par trains TER et un réseau d'autocars régionaux ; toutefois la possibilité d'utiliser un véhicule peut être avantageuse notamment pour le transport d'œuvres ou de matériel.

Un dossier de candidature devra être constitué et enregistré au format PDF en un seul fichier.

Ce fichier sera nommé selon la forme suivante indiquant l'identité du candidat :
« prénom_nom_residence_2027 »

Il devra être adressé à : residencedartiste.lezoux@puy-de-dome.fr avec copie à sarah.busschaert@puy-de-dome.fr au plus tard le **dimanche 28 juin 2026.**

Un accusé de réception sera adressé aux candidats en retour.

Pour toute demande d'information, un message peut être adressé à residencedartiste.lezoux@puy-de-dome.fr avec copie à sarah.busschaert@puy-de-dome.fr

Contact téléphonique : Sarah Busschaert, 06 64 82 57 55

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers devront obligatoirement comporter les renseignements et éléments suivants :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (en tête du dossier)

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse actuelle :
N° de téléphone portable :
Mail :
Site personnel ou blog présentant le travail artistique :
.....

Permis de conduire : OUI / NON

Véhicule personnel : OUI / NON

ELEMENTS DEVANT ETRE OBLIGATOIREMENT CONTENUS DANS LE DOSSIER :

- Un **CV présentant le parcours et les expériences** (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.), avec n° de SIRET
- Un **dossier artistique synthétique** comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels d'œuvres réalisées, datées et légendées
- Une **note d'intention** du projet artistique et ses motivations. (2 pages maxi)
- Une **présentation des actions de médiation** envisagées (atelier, rencontre, travail avec scolaires, etc.) et des publics visés le cas échéant (2 pages maxi).

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par le comité de sélection.

Avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes